

# La différence entre les obligations et les CPG : quel est le bon placement en titres à revenu fixe?

NEI

Depuis la fin de la pandémie, la hausse rapide des taux d'intérêt et la baisse de la valeur des obligations ont incité les investisseurs à chercher de meilleures occasions de placements en liquidités et en titres à revenu fixe à court terme. Les certificats de placement garanti (CPG) sont devenus populaires en raison de leurs taux de rendement intéressants et de leur capacité à préserver le capital, facteurs particulièrement attrayants pour les investisseurs après les pertes importantes sur les obligations en 2022.

Alors que l'inflation a ralenti et que les taux d'intérêt ont diminué, la Banque du Canada ayant abaissé son taux du financement à un jour à trois reprises en 2024, le contexte de placement a changé. Certains investisseurs envisagent de délaisser les CPG et de revenir aux obligations.

Nous énumérons ci-après quelques-unes des différences entre les obligations et les CPG et expliquons comment ces placements pourraient s'intégrer au portefeuille d'un investisseur.

## Obligations et CPG

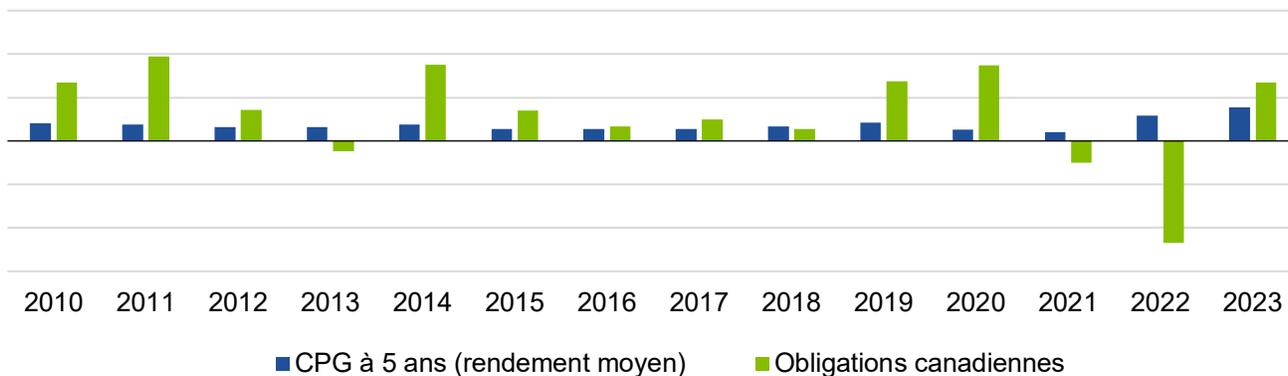
	Obligations	CPG
<b>Sécurité du capital</b>	Non. La valeur des obligations fluctue en fonction des conditions du marché.  Remarque : si les obligations sont détenues jusqu'à l'échéance, vous recevez votre capital en plus des paiements d'intérêts.	Oui. Le capital et le rendement sont garantis si les CPG sont conservés jusqu'à l'échéance. Ils peuvent également être protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.
<b>Liquidité rehaussée</b>	Oui. Les obligations offrent plus de souplesse et sont plus liquides. La plupart des obligations peuvent généralement être vendues en quelques jours.	Non. Les retraits anticipés des CPG entraînent des pénalités.
<b>Avantages fiscaux</b>	Oui. Les versements de coupons/d'intérêts sont imposables au taux d'imposition marginal intégral de l'investisseur. Cependant, seulement 50 % des gains en capital attribuables à l'appréciation de la valeur de l'obligation ne sont imposés au taux d'imposition marginal.	Non. S'ils ne sont pas détenus dans un compte enregistré, les CPG n'offrent aucune économie d'impôt. Les versements d'intérêts sont imposables au taux d'imposition marginal intégral de l'investisseur.

<b>Risque de réinvestissement</b>	Oui (mais moins que les CPG). Les investisseurs obligataires sont moins exposés au risque de réinvestissement en raison des différentes échéances et de la régularité des versements de coupons. Cette source de revenu permet des réinvestissements graduels, réduisant ainsi l'incidence du risque de réinvestissement dans un contexte de taux d'intérêt en baisse. Habituellement, lorsque les taux d'intérêt baissent, les prix des obligations augmentent, ce qui présente un potentiel de gains en capital à la vente.	Oui. À l'échéance, les investisseurs en CPG reçoivent leur capital ainsi que les intérêts accumulés, mais dans un contexte de baisse de taux d'intérêt, il peut être difficile de réinvestir ces fonds à des taux intéressants.
<b>Rendement potentiel plus élevé</b>	Oui. Possibilité de versements de revenu et de gains en capital. La liquidité des obligations permet également aux investisseurs de réagir plus rapidement à l'évolution des conditions du marché.	Non. Paiements d'intérêts seulement, au taux fixe qui était affiché au moment de l'achat du CPG.

## Rendements historiques des obligations et des CPG

Les rendements historiques nous montrent que les obligations affichent de meilleurs rendements à long terme, tandis que les rendements des CPG sont plus constants. Le graphique ci-dessous compare le rendement annuel des obligations canadiennes et le rendement moyen des CPG à cinq ans. Les rendements des obligations sont plus volatils, mais les CPG n'ont surpassé les obligations que quatre fois depuis 2010.

### Rendements historiques (de 2010 à 2023)



Source – Obligations canadiennes : indice des obligations universelles FTSE TMX Canada; CPG à 5 ans – Banque du Canada.  
Au 31 décembre 2023.

Lorsque les marchés entament un cycle de réduction de taux, le coût d'opportunité des CPG par rapport aux obligations à court terme augmente. Les obligations pourraient potentiellement se stabiliser et rehausser la diversification des portefeuilles, offrant possiblement des rendements à long terme plus élevés que ceux des CPG. Cette attente se fonde sur la relation inverse entre les taux de rendement et les prix des obligations; pendant le cycle de hausse des taux d'intérêt, de nombreuses obligations se négociaient à escompte, ce qui a permis aux investisseurs de profiter des paiements d'intérêts et des gains en capital, alors que les prix revenaient au pair.

## Incidence de différents scénarios sur les obligations

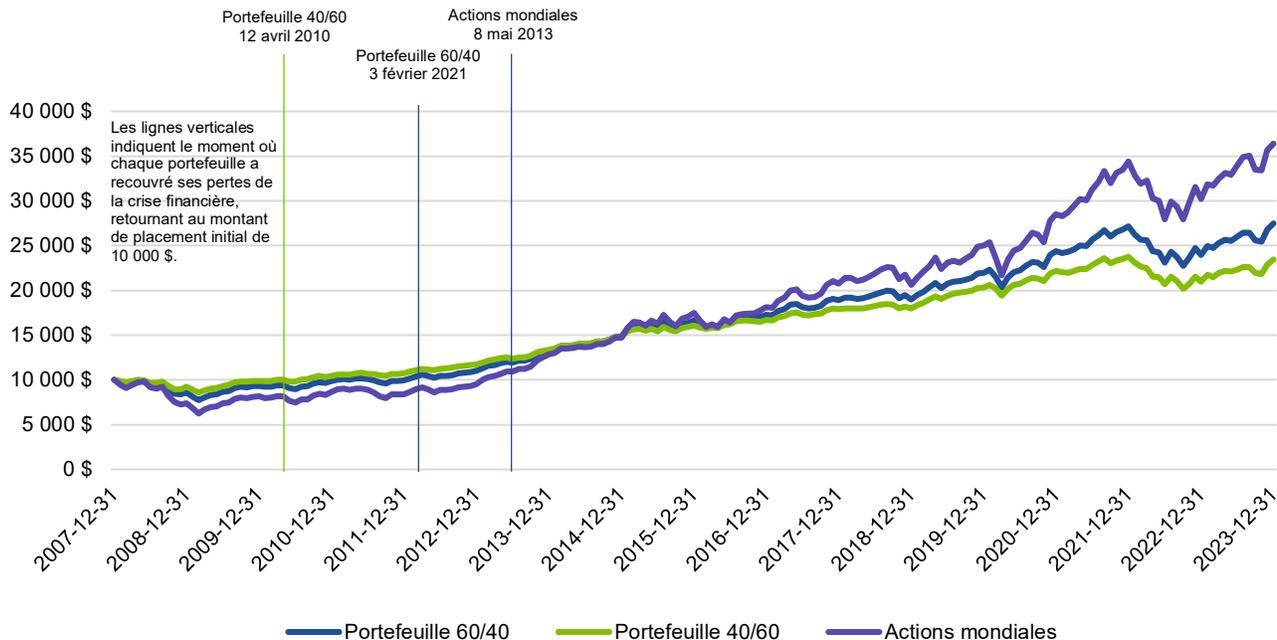
- Une récession économique et des baisses de taux inattendues pourraient faire grimper les prix des obligations
- Les réductions de taux attendues pourraient potentiellement entraîner une baisse des taux de rendement des obligations à court terme, car les nouvelles obligations sont émises à des taux plus bas<sup>1</sup>. L'inflation persistante et des taux stables auraient une incidence négative sur les prix des obligations.

## Les titres à revenu fixe à des fins de diversification

La diversification est une stratégie clé de réduction du risque pour les portefeuilles de placement. En incluant une variété de placements dans différentes catégories d'actifs, industries et régions géographiques, la diversification réduit le risque lié à un seul actif.

Les différents placements réagissent de manière unique aux conditions du marché, donc il est moins probable qu'un portefeuille diversifié affiche de faibles rendements dans l'ensemble. Lorsqu'un portefeuille investit dans divers actifs, certains d'entre eux peuvent produire de bons rendements et d'autres, de piètres rendements, mais il est moins probable qu'ils enregistrent tous de mauvais rendements en même temps. Ce qu'un investisseur gagne sur les placements qui donnent de bons résultats peut aider à compenser les pertes sur les placements qui donnent de mauvais résultats. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont particulièrement efficaces pour diversifier les portefeuilles à forte pondération en actions et ils ont historiquement aidé les investisseurs à recouvrer plus rapidement leurs pertes subies lors de replis des marchés (voir ci-dessous).

### Se remettre rapidement sur les rails grâce aux obligations



Au 31 décembre 2023. Source – Actions mondiales (indice MSCI Monde); Portefeuille 40/60 – 40 % actions mondiales (indice MSCI Monde), 60 % obligations mondiales (indice global des obligations mondiales Bloomberg Barclays, couvert en \$ CA); Portefeuille 60/40 – 60 % actions mondiales (indice MSCI Monde), 40 % obligations mondiales (indice global des obligations mondiales Bloomberg Barclays, couvert en \$ CA).

Dans ce graphique, les actions mondiales ont connu une plus forte chute lors de la crise financière par rapport à un portefeuille diversifié composé à la fois d'actions et d'obligations. Et même si les actions ont éventuellement rattrapé les portefeuilles équilibrés et qu'elles les ont même dépassés dans les dernières années, elles ont pris beaucoup plus de temps à se remettre de leur baisse. Voyez-vous comment un portefeuille composé à 60 % d'obligations (ligne verte) a recouvré ses pertes environ deux ans avant le portefeuille composé à 40 % d'obligations (ligne bleue)? Voilà la puissance des obligations pour contrebalancer la volatilité des actions.

## Commencer à investir dans les obligations

L'une des manières les plus faciles d'ajouter des obligations dans un portefeuille est au moyen d'un fonds d'obligations. Les fonds d'obligations vous donnent un accès immédiat à un panier diversifié d'obligations, éliminant ainsi le risque lié à un seul émetteur ainsi que les doutes concernant quelle(s) obligations(s) choisir. De plus, vous profitez des avantages d'un gestionnaire de portefeuille professionnel qui gère activement le fonds afin d'ajouter de la valeur et de gérer le risque. Enfin, la plupart des fonds d'obligations offrent des distributions mensuelles fixes que les investisseurs peuvent choisir de réinvestir ou de recevoir en espèces, selon leurs besoins de placement uniques.

**Que ce soient des fonds du marché monétaire, des obligations mondiales ou des obligations d'impact, NEI dispose d'une gamme variée de fonds d'obligations, qui sont tous gérés activement et qui versent des distributions mensuelles fixes, offrant ainsi aux investisseurs la stabilité, un revenu constant et un potentiel de croissance.**

[En savoir plus](#)

Source : \*Morningstar – <https://www.morningstar.com/markets/what-feds-rate-cut-means-bond-investors> (en anglais).

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Ce document est fourni à des fins éducatives et d'information uniquement et ne vise pas à apporter précisément, sans s'y limiter, des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Veuillez consulter votre propre conseiller professionnel à propos de votre situation personnelle. Placements NEI s'efforce de s'assurer que le contenu est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions présentées sont complètes et exactes. Néanmoins, Placements NEI ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles aux présentes.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI S.E.C. »). Placements NordOuest & Éthiques inc. est le commandité de NEI S.E.C. et une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire de NEI S.E.C. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. (« Desjardins ») et à 50 % par une société en commandite qui appartient aux cinq centrales de caisses de crédit provinciales (les « Centrales ») et au Groupe CUMIS limitée.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Ce document est fourni à des fins informatives et éducatives et ne vise pas à apporter précisément, notamment, des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, les marchés évoluant au fil du temps. Les renseignements contenus dans le présent document sont jugés fiables, mais NEI ne garantit pas leur exhaustivité ni leur exactitude. Les opinions exprimées à l'égard d'un titre, d'un secteur ou d'un marché en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des opérations concernant un fonds géré par Placements NEI. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur, et les risques et les incertitudes font souvent en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des renseignements ou des attentes prospectifs. Ne vous fiez pas indûment aux renseignements prospectifs.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI S.E.C. »). Placements NordOuest & Éthiques inc. est le commandité de NEI S.E.C. et une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire de NEI S.E.C. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % par Desjardins Holding Financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant aux cinq centrales de caisses de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.